

## Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 septembre 2024

Absents : Claudy BILLOUEZ, Julien BAUWENS et David LELEU

La séance est ouverte à 18 h 30. A l'unanimité, le Conseil accepte de débattre des points 11 et 12 avant d'aborder le point 10 relatif au mérite sportif en fin de séance publique.

### 1. Demande de subsides

- a) Octroi d'un subside au Comité de fêtes de la Ville d'Antoing pour l'organisation du marché de Noël.

Madame BOCAGE précise que le comité des fêtes de la ville d'Antoing demande l'octroi d'un subside pour l'organisation de la festivité « Marché de Noël ». Un subside de 15.000€ est prévu au budget 2024.

Monsieur VINCENT souligne l'implication importante du personnel communal dans l'organisation de ce marché de Noël. La formule est en évolution avec l'installation des chalets sur la Place du Préau qui a été positive. Il faut cependant dégager du temps pour que le personnel puisse aller s'inspirer de ce qu'il se fait ailleurs et ce, sur base volontaire. Cela ne vise pas que le marché de Noël mais également les autres événements comme les médiévales ou encore les printanières. On a tout à y gagner car les choses évoluent. Les médiévales sont aujourd'hui dépassées de très loin par l'organisation effectuée à Vaulx par une association. Celle-ci fait beaucoup mieux dans un site moins intéressant que le nôtre et avec un budget bien moindre. Il ne faut pas sombrer dans l'habitude et innover sans cesse et pouvoir se différencier. L'objectif est d'attirer un maximum de monde et que cela puisse rejaillir sur les autres acteurs de la commune que ce soit les indépendants ou le secteur Horeca. Les derniers événements n'ont pas attiré le public escompté. Madame BOCAGE signale que ce sera la tâche du prochain ou de la prochaine échevin(e). Le personnel va déjà voir ailleurs sans qu'on ne le lui ait demandé. Il faut marquer un point d'honneur sur le fait que le marché de Noël est exclusivement fait par le personnel communal. Le marché de Noël a bien évolué et s'étale aujourd'hui sur 3 journées. Il y a bien évidemment toujours moyen de s'améliorer et évoluer. Monsieur VINCENT ajoute que notre marché vise un public familial et les enfants ce qui est une bonne chose car de nombreux événements ne visent pas ce public. Cependant, les seuls exposants qui vont venir frapper à la porte seront des produits de bouche. Il faut donc aller démarcher dans d'autres marchés pour dénicher de vrais artisans. Madame BOCAGE précise que l'an dernier, de nouveaux artisans avec de beaux produits étaient présents. Il a même fallu refuser des candidats faute de place suffisante.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Colette Bocage

b) Subsidés aux clubs sportifs – année 2024 - répartition :

Madame DEBILDE donne lecture des subventions suivantes :

| Budget 30.000 €                                  |            |
|--------------------------------------------------|------------|
| Football d'Antoing                               | = 13.000 € |
| Football de Bruyelle                             | = 1.250 €  |
| Royal ping-pong club d'Antoing<br>(occup.jeunes) | = 3.000 €  |
| Tennis Pays Blanc                                | = 2.000 €  |
| Les Randonneurs du Haut Escaut                   | = 1.000 €  |
| Club de body bulding Calonne                     | = 1.000 €  |
| Club de karaté (occup.jeunes)                    | = 2.000 €  |
| Aérogym (occup.jeunes)                           | = 650 €    |
| Tir à l'arc St Sébastien                         | = 1.300 €  |
| <b>Sports d'eau</b>                              |            |
| P.Y.C.                                           | = 550 €    |
| Cyclotourisme (occup.jeunes)                     | = 1.000 €  |
| Hockey – Péronnes                                | = 3.250 €  |

TOTAL = 30.000 €

Monsieur VIVIER, comme chaque année, marque son accord sur les 30.000 € de subsidés à condition que la charte anti-tabac soit suivie. A ce sujet, il faut intensifier l'effort car il y a encore de trop nombreux mégots de cigarettes aux abords des clubs. Par ailleurs, ces moyens doivent être alloués aux jeunes. Il y a des clubs de top niveau à Antoing et ceux-ci doivent montrer l'exemple y compris dans le respect au sens large du terme notamment par rapport au racisme. Un récent article de presse montrait comment évoluaient les cotisations jeunes dans les clubs sportifs et les montants apparaissent énormes. D'où l'importance que ces subsidés soient alloués au jeunes afin de faire baisser cette cotisation. Monsieur VINCENT précise que tout le monde s'accorde sur le fait que le montant est important mais la commune en a les moyens même si la démarche est honorable. Cependant les critères sont à revoir car certains clubs perçoivent des subsidés d'un montant supérieur à leurs frais ordinaires. Par ailleurs, la pratique du football prend à elle seule la moitié de subsidés. A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président confirme que les crédits pour la réfection des terrains du tennis sont bien prévus. Il rappelle que des zones fumeurs ont été installées en divers endroits notamment près du ping-pong. Par ailleurs, une charte « parents fair-play » a été mise en place par le club de foot. Pour celui-ci, le subsidé ne couvre même pas les frais auprès des instances de l'Union Belge.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

## 2. Centrale d'achat

Adhésion à la centrale d'achat provinciale « HIT-Hain'Eau » propre au secteur de l'eau (gestion des cours d'eau non navigables).

Madame MORY précise que le Conseil provincial du Hainaut a approuvé la création d'une centrale d'achat propre au secteur de l'Eau, et plus particulièrement à la gestion des cours d'eau non navigables de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories, dénommée « Centrale HIT – Hain'Eau ».

La mise en place de cette centrale a pour objectif de faire bénéficier de l'expertise de Hainaut Ingénierie Technique les différents acteurs compétents en matière de cours d'eau comme les communes. Elle vise non seulement la gestion ordinaire par le biais des travaux d'entretien mais également la gestion des inondations.

Il peut s'agir, entre autre, de missions d'auteur de projets pour des travaux d'entretien urgents en régie, d'abattage et d'élagage d'arbres dangereux sur les cours d'eau non-navigables de 3<sup>ème</sup> catégorie, des missions d'auteur de projets pour les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories situés dans le périmètre des waterings, d'études hydrologiques et hydrauliques, des missions d'auteur de projets pour des travaux de construction d'ouvrages de lutte contre les inondations,...

Sur proposition du collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur :
  - L'adhésion de la commune à la centrale d'achat HIT Hain'Eau
  - La convention d'adhésion à la Centrale HIT Hain'Eau
  - Le règlement de la Centrale d'achat HIT Hain'Eau et la grille tarifaire

Monsieur VIVIER signale que la commune avait déjà adhéré à une centrale de ce type mais aucun dossier n'est sorti. Ici, on parle bien de cours d'eau de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories non navigables lesquels sont nombreux sur l'entité. Il y a donc du travail. A la question de Monsieur VIVIER, Madame MORY précise que cette adhésion permettra de gagner du temps. La liste des cours d'eau qui seront concernés n'a pas encore été établie. Monsieur VIVIER précise que les fossés à l'arrière de la rue du Large ou de l'ancienne fontaine de Péronnes pourraient en faire partie. Il faudra sortir ces dossiers. Le Président ajoute que l'adhésion à cette centrale permettra d'améliorer l'entretien de ces cours d'eau et rappelle que l'étude d'IPALLE concernant la rue du large est toujours en cours. A la question de Monsieur VIVIER concernant les biefs de l'ancien canal, le Président signale avoir discuté de la problématique avec son homologue péruwelzien afin que les 2 communes puissent agir ensemble avec le SPW.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Mélanie MORY

### 3. Marchés publics

- a) Marché public d'achat d'un véhicule utilitaire type fourgon – Cahier spécial des charges et procédure.

Le Président précise que le Conseil est invité à marquer accord sur les conditions, sur le cahier spécial des charges et sur la procédure négociée sans publication préalable. Il s'agit de remplacer le Dacia rouge qui écume nos rues mais est arrivé en fin de vie.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Travaux d'amélioration du Chemin du Masy à Maubray – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché.

Madame MORY signale que quatre dossiers de travaux ont été présentés au Conseil du mois de juin dernier. Ceux relatifs au chemin du Masy, la rue du large et la Placette du Nouveau Jeu ont été attribués au même auteur de projet. Ces 3 dossiers sont revenus du SPW avec un avis défavorable dont la raison principale est le non-respect de l'utilisation du Qualiroutes, le cahier des charges de référence utilisé par le SPW pour les voiries. L'auteur de projet a revu ses dossiers en conséquence des remarques formulées. Monsieur VINCENT précise que le problème ne se limite pas à la non-utilisation du Qualiroutes. Les remarques sont bien plus interpellantes et, vu le nombre de celles-ci, le SPW a dû passer beaucoup de temps à analyser ces dossiers. La procédure négociée directe avec publication préalable est restée le mode de passation de marché choisi par le Collège. Or, le SPW met en garde contre le risque de voir la qualité d'exécution mise à mal à cause de prix bradés, le risque d'étrangler le secteur aux dépens de plus petites entreprises en particulier, s'assurer de la présence de goudron dans l'enrobé, etc. Il est également indiqué de ne pas imposer de cautionnement complémentaire pour des postes de faible valeur et rappelé que les sondages sont obligatoires. C'est de l'amateurisme pur. A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que c'est grâce au travail de l'agent communal que l'on a pu agir sur ces dossiers. Il rappelle que les dossiers devaient être transmis à la région Wallonne pour le 30 juin au plus tard. Ces dossiers sont communs avec l'intercommunale IPALLE pour la partie égouttage. IPALLE a rendu ses avis le 28 avril 2024. Pour les auteurs de projet, il a été difficile de savoir respecter les délais. Il faut savoir qu'en matière de voiries, il existe peu de bureaux d'études et ceux-ci sont submergés par les demandes des communes. Notre agent communal a permis de rectifier le tir. En ce qui concerne la rue de la Station, une réunion plénière a eu lieu en avril. Au cours de celle-ci, il a été décidé de placer ce projet en zone de rencontre (et de ne pas utiliser des coussins berlinois particulièrement bruyants comme l'envisageait initialement l'auteur de projet). Cela a bien évidemment imposé à l'auteur de projet de revoir complètement son dossier dans des délais particulièrement courts. Monsieur VINCENT précise que lorsqu'on parle de procédure de marché public, ce n'est pas de la responsabilité de l'auteur de projet mais bien du Collège Communal. L'agent communal fait bien son travail

et est même surchargé mais, si on prend le cas de la rue du large, on a 12 pages de remarques ce qui n'est pas rien. On postpose le chantier, on va arriver en hiver et on sera de suite en 2025. Le Président précise que les dossiers doivent être attribués pour le 31 décembre 2024, c'est cela la date butoir. Monsieur VINCENT précise qu'au plus tôt seront rentrés les dossiers et au mieux ils seront ficelés, cela devrait permettre de s'assurer des subsides. Toutes ces remarques tant sur le fonds que sur la forme reste inquiétant. Heureusement que le SPW et l'Administration ont joué leur rôle. Le Président rappelle qu'il faut tenir compte de nombreux paramètres dans les dossiers de voirie tels le stationnement, la circulation, les impétrants,... Monsieur VIVIER remarque les liaisons de la piste cyclo-piétonne côté Avenue du Lac et près de Notre-Dame-Aux-Neiges ne semblent pas non plus inscrites. A ce sujet, le Président rappelle que ces liaisons font partie du projet transcommunal avec Brunehaut dans le cadre du développement rural et visant à faire une liaison piétonne depuis Laplaigne jusqu'à la gare d'Antoing. Vu les coûts, ce projet serait effectué en deux phases. Par contre, il est prévu d'aménager des bandes enherbées aux abords du futur parking de délestage. Monsieur VIVIER sur le fait qu'il y a un investissement communal en plus des subsides et qu'il est important d'avoir des dossiers bien ficelés et complets. Le Président signale que le Collège y est attentif et précise que le SPW avait initialement prévu de mettre la zone cyclo-piétonne entre la piste BMX et la partie pavée de la rue du Large sur la voirie elle-même. Cela aurait impacter directement le café du coin qui aurait vu disparaître son parking de proximité. A la demande de la commune, une alternative a été trouvée. Monsieur CHEVALIER signale que, dans ses remarques, le SPW déconseille de conserver le prix comme critère unique alors que c'est le choix qui reste proposé. Le Président souligne que le prix restera toujours un critère de base et rappelle qu'un dossier a été représenté devant ce Conseil suite à des prix anormalement élevés par rapport à l'estimation de l'auteur de projet. Il ne serait pas prudent que le prix soit mis en seconde zone au risque de devoir désigner des entreprises à prix très élevés par rapport à l'estimation. Il faut veiller aux finances communales et être cohérent. Monsieur CHEVALIER précise que les entreprises doivent quand même respecter les conditions du cahier des charges qualiroutes. Le Président ajoute que c'est effectivement le cas au niveau technique. A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président confirme que les dossiers sont complets sans pouvoir préjuger des dossiers qui ne seraient éventuellement pas subsidiés par la Région. Monsieur VERSCHEURE rappelle que les courriers du SPW datent de fin juillet et s'étonne qu'on puisse déjà être prêt. Le Président souligne le suivi intensif de l'agent communal afin de respecter les délais imposés. Tout doit être en ordre pour le 31 décembre 2024. L'agent communal, qu'il remercie vivement, a veillé à ce que toutes les remarques du SPW soient levées avant de présenter les dossiers au Conseil Communal. Monsieur VERSCHEURE précise qu'il votera pour suite au travail conséquent de l'agent communal.

Il est dès lors proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges corrigé régissant les travaux d'amélioration du chemin du Masy à 7640 Maubray. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition d'un tronçon de la voirie existante (entre la rue de l'Aigle et la rue du Sart à Maubray) ;
- la construction d'un nouvel égouttage ;
- la reconstruction complète de la voirie (revêtement hydrocarboné) y compris sous-fondation et fondation ;

- L'aménagement d'un accotement en pavés béton ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 308.800,71 € hors TVA ou 373.648,86 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
  - 68.600,34 € pour la partie égouttage (TVA 0%).
- Soit un total de 377.401,05 € hors TVA ou 442.249,20 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable. Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 105 jours ouvrables (5 jours ouvrables pour les sondages de repérage des impétrants et 100 jours ouvrables pour les travaux d'aménagement) ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre et au revêtement en hydrocarboné ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

Par 11 voix pour et 5 abstentions (Messieurs VINCENT, VIVIER, CHEVALIER, MAHIEU et SOENENS), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

- c) Travaux de réaménagement de la rue de la Station et parties des rues adjacentes à Antoing – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché.

Le 1<sup>er</sup> août dernier, le SPW a remis un avis défavorable sur le dossier approuvé par le Conseil communal le 20 juin 2024. La raison principale motivant ce refus étant que l'aménagement prévu ne respectait pas complètement les principes d'aménagement d'une zone de rencontre. L'auteur de projet a revu les documents du marché en tenant compte des remarques émises.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges corrigé régissant les travaux d'aménagement de la rue de la Station à 7640 Antoing. Ces travaux comprennent notamment :

- travaux de démolition / déblais ;
- travaux d'égouttage ;
- fourniture et pose de sous-fondation / fondation ;
- fourniture et pose de revêtements en hydrocarboné ;

- fourniture et pose d'un revêtement en béton ;
- fourniture et pose d'un revêtement en dalles alvéolées ;
- fourniture et pose de mobilier urbain ;
- travaux de plantation ;
- travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, le PIMACI, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 666.286,85 € hors TVA ou 806.207,09 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
  - 122.839,72 € pour la partie égouttage (TVA 0%).
- Soit un total de 789.126,57 € hors TVA ou 929.046,81 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 165 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre et au revêtement en béton ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 4.

Par 11 voix pour et 5 abstentions (Messieurs VINCENT, VIVIER, CHEVALIER, MAHIEU et SOENENS), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

- d) Travaux de réaménagement de la rue du Large et parties de rues adjacentes à Péronnes – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché.

Le 8 août dernier, le SPW a remis un avis défavorable sur le dossier approuvé par le Conseil communal le 20 juin 2024. La raison principale motivant ce refus étant l'utilisation de clauses administratives ne faisant pas apparaître les différents articles du Qualiroutes. L'auteur de projet a revu les documents du marché en tenant compte des remarques émises.

Il est proposé dès lors au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges corrigé régissant les travaux d'amélioration de la liaison pavée située à la rue du Large à Péronnes. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition de la voirie pavée ;
- Terrassement du coffre de la future voirie ;

- La fourniture et la pose d'un égouttage pour la reprise des eaux pluviales ;
- L'aménagement d'une piste cyclo-piétonne en hydrocarboné rouge entre la rue de l'Escaut et la partie pavée de la rue du Large ;
- L'aménagement d'une piste cyclo-piétonne en hydrocarboné rouge entre la partie pavée de la rue du Large et la rue Notre-Dame aux Neiges ;
- La construction d'une nouvelle voirie (pavés béton drainant / revêtement hydrocarboné) en lieu et place du tronçon pavé y compris sous-fondations et fondations ;
- L'aménagement d'emplacements de stationnement en pavés béton ;
- Travaux de plantation ;
- Fourniture et pose d'une table de pique-nique, de potelets amovibles ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, le PIMACI et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de 364.324,23 € hors TVA ou 440.832,32 €, 21% TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable. Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 120 jours ouvrables (5 jours ouvrables pour les sondages de repérage des impétrants et 115 jours ouvrables pour les travaux d'aménagement) ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre et au revêtement hydrocarboné.
- La révision de prix s'applique ;
- Marché à tranche comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle (liaison cyclo-piétonne entre la rue de l'Escaut et la partie pavée de la rue du Large) ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

Par 11 voix pour et 5 abstentions (Messieurs VINCENT, VIVIER, CHEVALIER, MAHIEU et SOENENS), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

- e) Travaux d'amélioration de la Placette du Nouveau Jeu à Antoing – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché.

Le 1<sup>er</sup> août dernier, le SPW a remis un avis défavorable sur le dossier approuvé par le Conseil communal le 20 juin 2024. La raison principale motivant ce refus étant l'utilisation de clauses administratives ne faisant pas apparaître les différents articles du Qualiroutes. L'auteur de projet a revu les documents du marché en tenant compte des remarques émises.

Il est dès lors proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges corrigé régissant les travaux d'amélioration de la placette du Nouveau Jeu à Antoing. Ces travaux comprennent notamment :

- les travaux de démolition de la placette et des ruelles adjacentes ;
- Terrassement du coffre de la future voirie ;
- Reconstruction de l'égouttage de la placette ;
- Chemisage de l'égouttage situé entre la placette et la rue de la Baille Dorée ainsi qu'un tronçon passant à proximité du n°73 de la rue Neuve ;
- La construction d'une nouvelle voirie (pavés béton) y compris sous-fondations et fondations ;
- Travaux de plantation ;
- Les travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés via le Plan d'Investissement Communal 2022-2024, le PIMACI, un préfinancement SPGE et un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de :

- 202.167,78 € hors TVA ou 244.623,01 €, 21% TVA comprise pour la partie voirie ;
  - 135.289,20 € pour la partie égouttage (TVA 0%).
- Soit un total de 337.456,98 € hors TVA ou 379.912,21 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.  
Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 105 jours ouvrables (5 jours ouvrables pour les sondages de repérage des impétrants et 100 jours ouvrables pour les travaux d'aménagement) ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire (10%) sur les postes relatifs aux fondations en béton maigre ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

Par 11 voix pour et 5 abstentions (Messieurs VINCENT, VIVIER, CHEVALIER, MAHIEU et SOENENS), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

#### 4. Cultes

- a) Fabrique d'église de Maubray – modification budgétaire n° 01/2024 ;

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2024 présentée par la Fabrique d'Eglise de Maubray. Il y a une majoration importante d'un article (de 1.000 à 2.500 €) relatif à l'enlèvement d'anciens spots d'éclairage et leur remplacement par du Led. Pas d'augmentation de la part communale car d'autres articles ont été diminués faute d'utilisation totale (combustible de chauffage, matériel d'entretien, achat de livres liturgiques et entreprise de nettoyage).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

- b) Eglise Protestante Unie de Belgique Rongy-Taintignies – budget 2025.

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par l'EPUB. Le budget global demandé a été corrigé à hauteur de 15.845,68 € et la part communale d'Antoing de 6.007,17 € (127/335).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

#### 5. Octroi d'un titre honorifique

Le Président précise qu'il y a lieu que le Conseil Communal se prononce sur une demande d'octroi du titre de Bourgmestre Honoraire à Monsieur Bernard BAUWENS afin que le Ministre des Pouvoirs Locaux statue sur cette demande.

Monsieur VINCENT s'étonne du timing car la demande date du 09 février 2024. Celle-ci est transmise à la Région Wallonne omettant qu'il s'agit d'une compétence exclusive du Conseil Communal. La Région répond le 25 juin et le dossier tombe ici juste avant octobre. Monsieur VINCENT se dit très dubitatif par rapport à cette demande. Même si Monsieur BAUWENS a fait de bonnes choses, il rappelle qu'il a démissionné du Conseil Communal et a quitté la politique antoinienne. Il a par ailleurs vite déménagé vers Tournai et a donc quitté Antoing. Il rappelle que c'est sous ses différents mandats que les droits des conseillers communaux ont été fortement réduits. D'anciens conseiller.ère.s n'ont plus voulu se présenter tellement l'ambiance était morose, pourrie et l'attitude qu'il a pu avoir à leur égard les a dégoutés de la politique. Sous son autorité, la grande majorité des propositions faites par l'opposition ont été constamment rejetées. Il y a un petit changement aujourd'hui mais on verra à l'avenir. C'est une réalité. Pour l'avoir rencontré dans Antoing récemment, il avait demandé de ne plus parler de lui. Dès lors, s'il désire obtenir l'anonymat, il ne faut certainement pas lui octroyer ce titre. Pour ces différents motifs, Monsieur VINCENT ne voit pas l'intérêt d'octroyer ce titre. Le Président rappelle que l'on doit beaucoup de choses à Monsieur BAUWENS notamment pour les sports. Les subsides octroyés aux clubs sportifs, le terrain synthétique et l'augmentation de la fréquentation de l'école de jeunes du football d'Antoing, la

piste BMX et près de 80 pilotes inscrits pour la prochaine saison ainsi que de nombreux enfants qui s'initient sans parler de bonnes nouvelles annoncées pour 2025 et 2026. Au-delà de l'aspect politique des choses, c'est quand même 17 ans consacrés à une commune, 17 ans de projets, 17 ans de réalisations qui ont fait du bien à beaucoup d'antoiniens. On ne fait pas 3 mandats de Bourgmestre en faisant mal les choses. Le Président précise que cela reste un avis personnel mais à l'échelle de ces 17 ans et à la demande d'honorariat qui est propre à l'intéressé, il ne peut qu'apporter un avis favorable. Monsieur VIVIER marque son accord sur 80 % des propos tenus mais demande de ne pas stigmatiser autour du projet de BMX et le terrain de football. Beaucoup de gens ont travaillé pour obtenir ces projets. Des membres de l'opposition se sont également déplacés à Namur pour convaincre les Ministres concernés. C'était un travail d'équipe avec l'ancien Bourgmestre. Monsieur VERSCHEURE ajoute que l'ancienne conseillère communale Nelly VERCAUTEREN est à la base des subsides obtenus pour le terrain synthétique. C'est elle qui a convaincu le Ministre de se déplacer à Antoing pour se rendre compte de l'état des infrastructures. C'est à l'issue de cette visite que le dossier s'est débloqué. Le Président souligne ici l'importance d'avoir une unanimité des groupes politiques autour de la table pour obtenir un projet. Monsieur VINCENT précise n'avoir jamais été opposé au projet de BMX sans en être un fervent défenseur non plus car ce projet très particulier ne répond pas aux attentes de nombreux antoiniens. Ce projet reste néanmoins celui de l'ancien Bourgmestre, chacun sait qu'il est un fan de vélo. Un autre point noir, c'est ce centre administratif. Cela a été dit à de nombreuses reprises. Il fallait un bâtiment au plus vite et c'était un mauvais choix car on le paye très cher aujourd'hui (plus de 500.000 € par an). Il y a d'autres exemples que celui-là et Monsieur BAUWENS a contribué grandement à l'endettement de la commune d'Antoing. On maîtrise plus ou moins la situation et il semble d'ailleurs qu'un groupe politique désire la réalisation d'un audit financier. Le Président signale que l'on oublie vite les conditions dans lesquelles le personnel communal travaillait à l'époque. Monsieur VINCENT précise ne pas avoir dit que les conditions de travail du personnel à l'époque étaient bonnes et qu'il ne fallait pas les améliorer. S'il avait été aux manettes, il aurait probablement fait la même chose mais ce n'est pas de sa faute si on a mis 4 agents dans un bureau qui n'aurait dû en accueillir qu'un. L'ancien hôtel de ville a été utilisé jusqu'au bout du bout. Il y a eu un manque de prévoyance. Il ne fallait pas agir dans la précipitation et à un niveau aussi coûteux. Monsieur VIVIER signale que si les subsides pour les projets routiers votés ce jour n'étaient pas obtenus, ces travaux ne seraient probablement pas réalisés sur fonds propres. Le Président acquiesce. Monsieur VIVIER précise qu'il aurait fallu attendre des subsides pour faire ce centre. Par 10 voix pour, 2 contre (Messieurs VINCENT et CHEVALIER) et 4 abstentions (Messieurs VIVIER, VERSCHEURE, MAHIEU et SOENENS), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Hélène MESSIEN

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Marc SOENENS pour GO

Accessibilité des lieux publics aux chiens d'assistance.

Monsieur SOENENS expose son point :

*« Le chien d'assistance est défini comme tout chien dressé ou en cours de dressage, ou en formation et destiné à accompagner des personnes handicapées dans leurs déplacements et actes de la vie quotidienne. Le chien d'assistance est reconnaissable grâce à un harnais ou une cape. Le coût de formation d'un chien est de 43.000 €. Les personnes qui en ont le besoin, reçoivent ce chien éduqué, dressé et formé à leur déficience.*

*En pratique, le chien d'assistance est indispensable au bien-être de son maître et à son autonomie au quotidien.*

*Le chien d'assistance est un terme générique qui regroupe notamment :*

- *les chiens guides à destination des personnes ayant une déficience visuelle ;*
- *les chiens d'aide qui participent à l'autonomie des personnes usagères d'une voiturette.*

*Depuis 2014, un cadre légal garantit de l'accès aux chiens d'assistance dans tous les lieux publics. Pourtant, dans les faits, ils sont encore trop souvent refusés.*

*Depuis 2019, l'AVIQ renforce la sensibilisation autour de l'accessibilité des lieux publics aux personnes accompagnées d'un chien d'assistance. Une campagne de grande envergure est diffusée chaque année à la télévision, en radio et sur nos réseaux sociaux.*

***Assurer un meilleur accès à ces chiens, c'est permettre à la personne en situation de handicap de circuler l'esprit plus libre dans les installations et les espaces ouverts au public.***

*Afin d'assurer aux personnes accompagnées par un chien d'assistance que leurs compagnons seront bien accueillis, l'AVIQ a créé un **autocollant « Bienvenue aux chiens d'assistance »**. Les commerces, taxis, restaurants ou tout lieu ouvert au public sont invités à l'afficher de manière visible.*

### **La demande du GO :**

*Après avoir fait le tour de notre entité, je n'ai pas vu les affiches indiquant « Bienvenue aux chiens d'assistance ». Nous demandons donc une campagne de la commune afin de sensibiliser les divers lieux concernés comme repris ci-dessus (commerce, lieux publics, ...).*

*La dernière campagne de sensibilisation faite par l'Aviq date de juillet 2024 et sauf erreur de ma part je n'ai pas vu une répercussion au niveau de la commune. »*

Monsieur SOENENS ajoute ne pas avoir trouvé de commerce affichant l'autocollant de l'AVIQ alors que cet organisme demande de le distribuer à cet effet. C'est dommage.

Madame BOCAGE précise que cet autocollant est présent sur les deux sites de l'office du tourisme ainsi qu'au centre administratif mais signale ne pas avoir reçu de courrier de l'AVIQ l'invitant à promouvoir cet autocollant auprès des commerçants. A sa demande, le personnel a pu obtenir une vingtaine d'autocollants auprès de l'AVIQ. Monsieur SOENENS insiste sur le fait que l'échevine du commerce doit faire l'intermédiaire entre les commerçants et l'AVIQ. Madame BOCAGE répète qu'elle n'a pas reçu le moindre courrier de l'AVIQ. Néanmoins, un avis sera mis dans le prochain bulletin communal et les autocollants seront mis à disposition des commerçants. Madame BOCAGE précise qu'il existe trois types de chien d'assistance à savoir :

- des chiens destinés aux personnes aveugles et malvoyantes, appelés aussi "chiens guides" ;
- des chiens dressés pour aider des personnes avec un handicap moteur et les assister dans les aspects pratiques de la vie quotidienne (ouvrir les portes, ramasser des objets, porter les courses...), appelés aussi "chiens d'aide" ;
- des chiens destinés à assister des personnes souffrant d'épilepsie, appelés aussi "chiens d'alerte".

Toutes ces informations seront insérées dans le prochain bulletin communal.

#### 7. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour GO

Chantiers le long du Grand Large.  
Monsieur VIVIER expose son point : «

##### **Vu que :**

*- Dans les PV de collège, on découvre la future démolition de plusieurs garages, hangars contenant de l'amiante sur le site de l'Escale aventure. Je suppose, chantier privé destiné à recevoir du public ?*

*- On découvre aussi le long du grand large devant le restaurant « La Maison de Your Nature » un chantier de terrassement le long de la berge. Chantier public ou privé destiné à recevoir également du public ?*

##### **Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :**

- *Quels sont les objectifs de ces deux chantiers, quels sont les plans prévus pour le futur ?*
- *En terme de voisinage, y a-t-il eu des enquêtes publiques, si oui, quelles sont les réactions ?*
- *Si ces chantiers amènent un charroi, une réunion citoyenne est-elle prévue si oui, quand ?*
- *En relation avec Ideta, le SPW et le master plan du grand large, la communication en termes de mobilité et de gestion du site a-t-elle eu lieu ?*

##### **En conclusion :**

*Suite à vos réponses, nous vous demandons une communication claire sur ces deux sites et éventuellement une réunion citoyenne d'information si la mobilité ou la quiétude des riverains est touchées. »*

Monsieur VIVIER ajoute avoir récemment été interpellé par des sportifs et des pêcheurs par rapport à la mise à l'eau située du côté de l'ancien Tournai Yacht Club.

Madame DEBILDE précise que, pour le chantier d'Escale Aventure, il s'agit de la démolition d'un ancien hangar d'environ 790 m<sup>2</sup> pour des raisons de sécurité (aucune autre demande n'a été introduite). Dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser une enquête publique. Il y aura certainement un charroi lié à cette démolition mais limité dans le temps et à une ampleur ne nécessitant pas de réunion citoyenne. Pour ce qui est du chantier en face de Your Nature, il s'agit de travaux effectués par le SPW pour

l'aménagement d'une zone enherbée avec pose de bancs et espaces de parking. Aucun document n'a été introduit à la commune. Ce chantier devrait durer 2 à 3 semaines et n'est en rien lié à Your Nature. Monsieur VIVIER précise que lors d'une réunion sur la mise en place du Master Plan en 2022, Monsieur PLOUVIER, de l'intercommunale IDETA, et Monsieur BERTRAND, d'Escale Aventure, étaient présents. Ce dernier avait évoqué la démolition de cet hangar et avait précisé que cette zone viendrait compléter l'offre d'escale Aventure. Il y a donc bel et bien un projet à cet emplacement. Madame DEBILDE et le Président signalent que les futurs projets de Monsieur BERTRAND n'ont pas encore été annoncés. Monsieur VIVIER rappelle que le Master Plan prévoit toujours l'agrandissement du Grand Large même s'il a été réduit de 10 à 5 hectares. A l'époque, Monsieur BERTRAND avait proposé de passer par le chantier Roelens, d'arriver sur la zone en travaux aujourd'hui et d'amener ainsi les terres vers la sablière Deviaene. Ce chantier risque donc d'être démonté dans quelques années ce qui semble illogique. A moins que quelqu'un aurait pris la décision de supprimer l'agrandissement du Grand Large ce qui n'est pas possible en regard de la modification du plan de secteur. Ces travaux semblent incohérents. Le Président rappelle que l'agrandissement du Grand Large est une compensation prévue et obligatoire. Il n'empêche que celui-ci pourrait mettre en péril certaines activités nautiques sur le site en favorisant le développement de bactéries. Par ailleurs, il a aussi été dit que cette compensation pouvait prendre d'autres formes comme l'aménagement d'une zone de baignade. Les travaux en cours sont faits par le SPW sur ses terrains. Si le SPW les estime nécessaires, c'est son choix mais il ne semble pas qu'ils puissent mettre en péril le reste du Master Plan. Monsieur VIVIER précise que le PV de la réunion de 2022 prévoyait de se réunir tous les trimestres et la prochaine réunion n'a été fixée qu'au 07 novembre prochain. Il y a un manque de sérieux. Durant l'été, il y a toujours 4 à 5 semaines où des problèmes de cyanobactéries apparaissent dans le Grand Large ce qui interdit toute baignade dans le plan d'eau. Que la compensation prenne la forme d'une zone de baignade ou d'une piscine, il faut néanmoins respecter les conditions du permis. Certes, Walterre (gestion des boues polluées) est arrivé et va augmenter les coûts mais la modification de plan de secteur doit être respectée. Il était prévu que toutes les parties discutent ensemble avant de faire des travaux afin de ne pas faire d'erreur et ces discussions n'ont manifestement pas eu lieu. Le Président estime que ces travaux ne mettent rien en péril et Madame DEBILDE ajoute que le SPW n'a pas averti la commune de ces travaux.

8. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

Panneaux photovoltaïques.

Monsieur VINCENT présente son point : «

- *Quel est le nombre d'installations de panneaux photovoltaïques présentes sur le territoire communal ?*
- *Quel est le nombre d'installations de panneaux photovoltaïques installées sur des bâtiments communaux ?*
- *Quel est la production maximale totale espérée de ces panneaux ?*
- *Le réseau ORES est-il en mesure de supporter l'injection de la production non consommée ?*
- *Doit-on faire face à des périodes de « décrochage » d'onduleurs ?*

- Dans la négative, à partir de quel moment risque-t-on des « décrochage » d'onduleurs ?
- A ce jour, quel est le nombre de primes communales à l'installation accordées et pour quel montant ? »

Pour le nombre d'installations, nous avons contactés la CWAPE (commission wallonne pour l'énergie). Celles-ci sont au nombre de 15 sur Antoing, 24 sur Bruyelle, 12 sur Calonne, 36 sur Fontenoy, 74 sur Maubray et 41 sur Péronnes soit un total de 202 installations. La marge d'erreur étant peut-être de 10 %, on oscillerait entre 200 et 222 installations. Il y a pour le moment 3 installations sur les bâtiments communaux (CA, Stade Antoing et école de Calonne) sur les bâtiments communaux. La production estimée et espérée est d'environ 77.000 Kwh pour l'ensemble. Pour le moment, le réseau d'Ores est en travaux (les longues tranchées un peu partout) pour pouvoir supporter les injections actuelles et futures. Il y aura donc de moins en moins de décrochages dans les années à venir. L'endroit le plus problématique est Maubray. Et cela n'est pas lié à Your Nature car leur site dispose d'une ligne propre directement raccordée à une cabine à haute tension. Les décrochages surviennent lorsqu'il fait beau et que la production est importante. La tension sur le réseau augmentant l'onduleur décroche pour protéger l'installation électrique de l'habitation (et éviter une surtension). Le nombre de primes pour la période 2019-2023 est de 31 pour un montant de 12.135,66 €. Monsieur VINCENT demande à contacter ORES afin d'avoir les chiffres précis dont ils disposent puisqu'ils doivent homologuer les installations des particuliers. Il faudrait également leur demander de poursuivre la modernisation du réseau. Le Président rappelle, qu'à l'issue des travaux d'ORES, Antoing sera la première commune de Wallonie picarde à disposer d'un réseau à 15.000 volts sur l'ensemble de son territoire. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que les personnes désirant faire part de leur mécontentement suite aux travaux réalisés par ORES peuvent contacter Messieurs BOUCAUT ou LEKOEUCHE.

9. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

Démolition de bâtiments/préservation des biens voisins.

Monsieur VINCENT expose son point : «

*Dans le cas où une maison mitoyenne est détruite (il doit y avoir une dizaine de cas sur l'entité), pouvez-vous fournir les informations suivantes :*

- *Lors de la délivrance d'un permis de démolition / construction, la commune fixe-t-elle un délai pour que les travaux de reconstruction soient effectués ?*
- *La commune peut-elle obliger le propriétaire du bien démolit à réaliser des travaux de préservation à l'égard de la / les maisons mitoyenne(s).  
Si oui dans quel délai cela doit-il se faire ?*
- *Quelle est la pratique au niveau du collège communal dans pareil cas de figure ?*
- *Si le propriétaire du bien démolit n'obtempère pas, la commune a-t-elle un quelconque moyen de pousser la personne à coopérer ? »*

Monsieur VINCENT imagine que la Justice de Paix peut être saisie par la personne préjudiciée mais estime que la commune a un rôle à jouer dans de telles circonstances. Madame DEBILDE précise qu'un permis d'urbanisme a une validité de 5 ans, prorogeable de deux ans. Passé ce délai, si le permis n'est pas réalisé, une

nouvelle demande doit être introduite. Pour ce qui est des travaux de préservation des bâtiments mitoyens, le code civil est d'application et la justice de paix est compétente en cas de litige. Elle ajoute que, étant concernée personnellement par ce genre de problème, lorsqu'on constate des dégâts chez soi, on peut aussi contacter son assurance laquelle prendra en charge les éventuels frais en justice. A la question de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir si la commune ne pourrait pas obliger le demandeur à prendre des mesures de préservation des pignons voisins, le Président précise que l'on se trouve en matière de droit civil, domaine dans lequel la commune ne dispose d'aucune compétence. Il faut s'adresser à la Justice de Paix laquelle, les gens ont parfois tendance à l'oublier, dispose de procédures qui ne coutent pas ou presque rien au citoyen. On peut comprendre que les personnes confrontées à ce genre de situation soient désabusées mais il ne faut pas hésiter à contacter la Justice de Paix ou les maisons de justice. En ce qui concerne le moyen d'obliger le demandeur à prendre des mesures envers les biens des voisins, le Directeur Général précise que l'on indique généralement dans le permis que celui-ci est accordé « sous réserve du respect du droit des tiers ». La Commune ne peut pas imposer tels ou tels travaux sur les biens voisins mais cette indication attire l'attention du demandeur ainsi que son architecte, si la demande lui en imposait un, de prendre toutes les précautions par rapport aux biens voisins. Par ailleurs, l'architecte a sa part de responsabilité en cas de problème et pas uniquement le demandeur. Le Président précise que cette notion du droit des tiers est assez générique mais reprend toute une série d'impositions du Droit Civil telles les prises de vue. Monsieur VINCENT demande néanmoins que la commune s'adresse à l'Union des Villes et Communes ou à des spécialistes en la matière car il estime que l'on peut aller plus loin en la matière.

#### 11. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 22 août 2024.

#### 12. Questions orales

Monsieur CHEVALIER expose sa question : «

*Lors du conseil communal du 11 janvier 2024, à la demande de Mr Samuel Vincent, le collègue avait annoncé qu'un état des lieux des œuvres d'Edmond Dubrunfaut situées en extérieur sur le territoire communal allait être réalisé. Le collège déciderait ensuite d'envisager ou non une restauration après inscription au budget. Après 4 mois Monsieur Vincent a alors demandé le résultat de cet état des lieux ?*

- *Quelles mesures éventuelles de préservation / conservation vont être prises ?*
- *Une restauration de ces œuvres est-elle envisageable ?*
- *Dispose-t-on d'estimations ?*
- *Si une restauration n'est techniquement ou financièrement pas possible, qu'est-il envisagé pour les œuvres concernées ? »*

On lui a répondu :

*Un reportage photo a été réalisé et envoyé à l'institut Royal du patrimoine artistique.*

*L'institut Royal du patrimoine artistique nous a renvoyé vers l'agence Wallonne du patrimoine qui nous a renvoyé à son tour vers la Fédération Wallonie Bruxelles.*

*Le Président ajoute avoir eu un contact personnel avec des proches de Monsieur DUBRUNFAUT.*

*Ceux-ci viendraient prochainement visiter les divers sites et faire des propositions.*

*Voici donc ma question : Avec qui avait vous eu un contact personnel car, à l'heure actuelle, aucun proche de Monsieur Edmond Dubrunfaut n'a été approché ou appelé? Ceux-ci sont très attentifs à la conservation des œuvres de leur aïeul et seraient heureux de participer à la pérennisation des œuvres de leur parent proche. Ils connaissent en plus la personne de référence qui a travaillé avec les techniques de Monsieur Dubrunfaut. »*

*Monsieur CHEVALIER ajoute que, au hasard d'une exposition, sachant qu'il était d'Antoing et Conseiller Communal, on lui a présenté le fils d'Edmond DUBRUNFAUT et ce dernier s'étonnait de ne pas avoir été contacté.*

*Le Président signale qu'il avait eu un contact avec un autre proche de Monsieur DUBRUNFAUT Fils. Cette personne devait le mettre en contact avec ce dernier mais a malheureusement été souffrante pendant un long moment et cela n'a pas permis d'aller plus loin. Néanmoins, Monsieur LEKOEUCHE avait pu avoir un contact avec le fils de Monsieur DUBRUNFAUT en janvier dernier. Il l'a rappelé hier et devrait avoir les coordonnées d'une personne de contact dès demain. Monsieur SOENENS précise qu'un arbre situé au-dessus de l'œuvre située près de l'église de Calonne empiète complètement sur celle-ci.*

*Monsieur VIVIER expose sa question : «*

*La fatigue, la pression du personnel communal durant cette année électorale composée de deux élections. Quelle est votre gestion ?*

*- Dans un peu plus de 15 jours, la seconde période de vote de l'année se tiendra dans la commune d'Antoing.*

*Une charge non négligeable pour le personnel concernant toutes ces mises en place. Deux fois sur un an c'est énorme !*

*N'oublions pas non plus, la préparation du budget qui pour une commune et pour certains agents sont aussi un moment de stress.*

*Ainsi qu'un nouveau DG financier, des nouveaux agents à engager ou engager depuis peu, etc...*

*- A tout cela, on peut ajouter quelques candidatures politiques d'agents dans différents partis et communes voisines, certains autres engagés à titre privé dans la campagne. Malheureusement aussi des agents en maladie pour certains peut-être déjà victime de stress.*

*Quelques personnalités politiques locales conscientes des divers enjeux sont stressantes ou même stressées, ce stress se fait ressentir un peu partout ! Je parle bien sûr de notre commune.*

*En discutant avec quelques membres du personnel, on se rend compte qu'il y a un stress qui s'est installé et que certains, certaines confondent les enjeux communaux et politiques. Certains agents sur le terrain nous font part également d'une pression afin de remédier rapidement à tous les problèmes découverts sur les réseaux sociaux.*

*Certaines discussions et remarques même sur la place du marché sont limitées au niveau de la chance de tous de bien vivre dans sa commune.*

*- Comme demandé par notre bourgmestre sur les réseaux sociaux et au conseil à savoir « vivre une campagne de respect saine et sereine », je pense qu'il serait bon aussi que ce soit la même chose au sein de notre administration qui se doit d'être neutre politiquement.*

*Tout citoyen mérite le même service de son administration et tout agent mérite le même respect de ses politiques. En gros, le mot respect devrait être au sein du débat pour tous !*

*- C'est pourquoi je vous pose trois questions à l'ensemble du collège :*

*Sentez-vous cette pression au sein des agents et de l'administration et comment gérez-vous celle-ci ?*

*Avez-vous mis en place une réunion d'équipe (du collège) et d'équipes (de l'administration) afin de discuter de ces problèmes ? Avez-vous trouvé des solutions ? (aucune trace dans les PV de collège). Pourriez-vous y remédier ?*

*Si il y a pression, quels sont les moyens utilisés par l'administration afin de gérer les équipes et d'éviter les conflits ? Qui s'en occupe et en cas d'absences ou de congés qui prend le relai ? Avez-vous une cellule de médiation en place ? »*

Pour répondre à cette question le Président précise qu'il cèdera la parole au Directeur Général car la gestion du personnel est de son ressort et non du Collège Communal. En ce qui concerne le Collège, la porte tant du Bourgmestre que des échevins a toujours été ouverte pour recevoir les gens ou discuter avec les personnes. A titre personnel, le Président n'a reçu les doléances que d'une personne à laquelle il a conseillé de prendre contact avec la Médecine du Travail auprès de laquelle elle a déposé plainte. Il y a une personne de confiance dont le rôle est aussi de reporter au Collège les problèmes et proposer les solutions à y apporter. Monsieur VIVIER précise diriger 30 personnes et quand on dirige, il y a toujours la peur du chef. C'est pour cela qu'il faut une bonne communication entre services ou avec d'autres personnes car la communication avec le chef fait toujours peur. C'est cela qu'il y a des cellules de médiation où les gens peuvent parler sans avoir le spectre ou l'épée de Damoclès sur la tête.

Le Directeur Général précise tout d'abord ne pas être quelqu'un qui a tendance à faire peur. Il ne ressent pas de pression particulière sur les agents. Au sein du service population/état civil, l'organisation des élections constitue inévitablement une surcharge temporaire de travail qui peut bien évidemment amener du stress. Mais cela apparaît à chaque élection. Les autres services de l'administration ont également des périodes plus « lourdes » à supporter c'est inévitable et cela est le lot de nombre de travailleurs que ce soit dans le secteur public ou privé.

L'organisation du travail a été faite en parfaite collaboration avec l'ensemble du service population/état civil. La cheffe de service et moi-même sommes à l'entière disposition du personnel en cas de problème. En ce qui me concerne, je n'ai pas reçu la moindre plainte... ou à tout le moins interpellé pour un problème non résolu...

La cheffe de service et moi-même sommes là pour gérer les éventuels conflits. En mon absence, c'est mon (ma) remplaçant(e) qui en assure le suivi. La personne qui remplace le Directeur Général prend toutes les responsabilités qui lui sont dévolues ce qui est normal d'autant plus qu'elle perçoit le salaire qui va avec la fonction. Par ailleurs, les travailleurs peuvent s'adresser au conseiller en prévention et au bien-être au travail, à la personne de confiance qui a été désignée pour ce faire (une assistante sociale du CPAS) ou encore au service externe de prévention et de médecine du

travail. Par ailleurs, et de manière tout à fait indépendante de la question posée, le Directeur Général précise avoir été sollicité par le personnel ouvrier et plus particulièrement par le chef des services techniques afin de lire un message au nom de tous les ouvriers communaux. Il en donne lecture :

*« Ces derniers temps, étant donné l'approche des élections, nous sommes attaqués de toute part par la population.*

*Que ce soit sur les réseaux sociaux, verbalement, laissant mêmes des suspicions et rumeurs atteindre des proportions que je n'ai (dixit le chef des services techniques) jamais connue lors des élections précédentes.*

*Bien sûr, les membres de l'équipe doivent rester neutres au niveau politique durant les heures de service.*

*Nous ne sommes pas parfaits mais nous faisons de notre mieux pour rendre un service le plus satisfaisant pour tous les citoyens d'Antoing sans exception.*

*Le personnel en a ras le bol des réflexions, tels que : « Ah, on voit que c'est les élections, on fait tels ou tels choses et d'autre réflexions désagréables ».*

*Ceci est complètement faux, le travail est réalisé comme d'habitude dans la continuité du planning à tenir au mieux. »*

Le Directeur Général précise que le personnel ouvrier dispose d'un planning UGA qui répertorie toutes les tâches récurrentes d'année en année. Et ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une année électorale que l'on change le système de fonctionnement.

Monsieur VIVIER précise qu'il parlait au début de son intervention du bien-être du personnel communal et ne pas vouloir mettre plus de pression qu'il n'y en a. Mais il demande que le Directeur Général et le Bourgmestre essaient de calmer le jeu pour qu'il y ait moins de pression sur le personnel. Il reste 15 jours avant l'échéance, il serait bien de laisser les agents communaux faire leur travail dans les meilleures conditions.

#### 10. Mérite sportif 2023

Octroi des chèques du mérite sportif 2023.

Le Président remercie chaleureusement Madame DEBILDE pour le travail effectué et aux réflexions mises en place dans le cadre de ce mérite sportif et auquel l'ensemble du Conseil a participé.

Madame DEBILDE précise que le mérite sportif a connu un véritable engouement cette année avec 11 candidatures. Les performances de chacun sont indéniables et ont fait rayonner la Ville d'Antoing au niveau local, régional, national et même international. Ces sportifs connaissent le dépassement de soi, la résistance à l'effort, l'esprit d'équipe et le respect des autres. La pratique du sport favorise aussi la socialisation. Le choix de la commission Sports n'a pas été facile. Le Conseil communal remet un chèque de 750 € au mérite sportif 2023 attribué à Anthony WATTIEZ (Tir à l'arc, membre de la Confrérie Saint-Sébastien) et un prix d'encouragement (chèque de 375 €) à Lénéaïc DE VISSCHER (jujitsu). Le mérite sportif pour une institution pour personnes en situation de handicap revient au Saulchoir de Bruyelle (chèque de 750 €) qui ont été désignés lors de la commission Sports du lundi 26 août 2024.

Agent traitant : Anaïs LEJEUNE

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

**SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT